

UNIVALOM  
Siège :  
Route de Grasse  
06600 – ANTIBES  
Tél. 04.93.65.48.07

## SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre des Membres du  
Conseil Syndical  
Légal : ..... 38  
En exercice : ..... 23  
Présents : ..... 12  
Votants : ..... 12  
Procuration .....  
Date de la convocation :  
3 Avril 2018

SEANCE DU 10 avril 2018

#### Délibération 2018-14

**OBJET : Pôle métropolitain : mutualisation des moyens,  
adhésion de la CASA à la compétence optionnelle gestion des  
déchèteries d'UNIVALOM**

L'an DEUX MILLE DIX HUIT le 10 avril à 10h30, le Conseil Syndical dûment  
convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale

#### Présents :

##### *Membres titulaires :*

Madame Josette BALDEN, Présidente  
Éric MELE, Michelle SALUCKI, Guilaine DEBRAS, Claudine MAURY, Michel  
VIANO, représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté  
d'Agglomération Sophia Antipolis  
Monique ROBORY-DEVAYE, représentant de la Commission Syndicale et de la  
Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins  
Roland RAIBAUDI représentant de la Commission Syndicale et de la  
Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse  
Alain GARRIS, Patrick LAFARGUE, Daniel LEBLAY, représentants de la  
Commission Syndicale  
Marie-Louise GOURDON, représentante de la Communauté d'Agglomération  
du Pays de Grasse

#### Procurations :

##### Membres excusés :

Jean LEONETTI, Martine BONNEAU, Patrick DULBECCO, Evelyne FISCH, Cléa  
PUGNAIRE représentant de la Commission Syndicale et de la Communauté  
d'Agglomération Sophia Antipolis  
Bernard ALFONSI représentant de la Commission Syndicale et de la  
Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins  
Anne-Marie BOUSQUET, Richard RIBERO, Laurent COLLIN, Guy LOPINTO,  
représentants de la Commission Syndicale  
Emmanuelle CENNAMO représentante de la Communauté d'Agglomération  
Cannes Pays de Lérins

Original  
 Expédition certifiée conforme à  
l'original  
Pour la Présidente,  
Le Directeur

Fabien TREMBLAY

Certifié exécutoire compte-tenu  
de la transmission pour affichage  
aux communes membres le :

Pour la Présidente,  
Le Directeur

Fabien TREMBLAY

Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20180410-2018-14-DE  
Date de télétransmission : 20/04/2018  
Date de réception préfecture : 20/04/2018

Madame Guilaine DEBRAS est désignée en qualité de secrétaire

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Le 8 février 2018, un Pôle Métropolitain constitué de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA), de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (CAPL), de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG), et de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur (CAAA), a été créé afin de développer des projets communs dans les thématiques suivantes :

- Développement économique
- Attractivité
- Mobilité
- Protection et sensibilisation environnementale
- Valorisation des déchets

Dans le cadre de la thématique de valorisation des déchets, il est apparu opportun de créer un réseau uniformisé de déchèteries sur le territoire du Pôle Métropolitain afin d'harmoniser la tarification appliquée aux usagers, de faciliter les conditions d'accès des usagers à l'ensemble des déchèteries de l'ouest du département et de favoriser la collecte sélective et la valorisation des déchets.

Par ailleurs, afin de mettre en œuvre les actions de prévention et de réduction des déchets sur le territoire communautaire, la CASA en partenariat avec UNIVALOM a signé un Contrat d'Objectif Déchets Economie Circulaire (CODEC) avec l'ADEME pour atteindre les objectifs fixés par le cadre réglementaire. Certains axes de ce contrat visent à développer les types de déchets valorisables acceptés en déchèteries et traités par UNIVALOM.

Aussi, afin d'uniformiser la politique de traitement des déchets gérée par UNIVALOM dans le cadre de ses compétences, la CASA a sollicité son adhésion à la compétence optionnelle relative aux déchèteries.

En conséquence, le réseau de déchèteries qui sera géré par UNIVALOM couvrira les territoires de la CAPL et de la CAPG et de la CASA.

Ainsi les 7 nouvelles déchèteries concernées sont, à ce jour, les suivantes : Antibes Juan-les-Pins, Bézau-dun-les-Alpes, Cipières, La Colle-sur-Loup, Roquefort-les-Pins, Valbonne Sophia Antipolis, Vallauris.

Cette adhésion concernera une trentaine d'agents qui feront l'objet d'une affectation au Syndicat dans les mêmes conditions d'emploi que celles qu'ils connaissaient à la CASA, après une période préparatoire pendant laquelle leurs coûts lui seront remboursés par UNIVALOM.

Le Comité Syndical est appelé à délibérer sur la demande d'adhésion de la CASA à la compétence optionnelle à la carte de gestion des déchèteries d'UNIVALOM à compter de 2018.

Il est rappelé que pour être adoptée cette délibération devra être votée à la majorité absolue conformément aux statuts d'UNIVALOM.

Tenant compte des éléments exposés ci-dessus, il est proposé au Comité Syndical :

- **D'EMETTRE** un avis favorable à la demande d'adhésion de la CASA pour la compétence statutaire optionnelle à la carte d'UNIVALOM de gestion des déchèteries

Ouï cet exposé,  
Après en avoir délibéré conformément à la loi,  
Le Comité Syndical  
A l'unanimité

- **EMET** un avis favorable à la demande d'adhésion de la CASA pour la compétence statutaire optionnelle à la carte d'UNIVALOM de gestion des déchèteries

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,  
La Présidente



Josette BALDEN